

Les élus sont à votre écoute. Le maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

TRIFAUT Anthony : Maire - atrifaut@montfortlegesnois.fr
BULOUP Yvette : 1ère adjointe - ybuloup@montfortlegesnois.fr
MAILLARD Laurent : 2ème adjoint - lmaillard@montfortlegesnois.fr
COULON Christiane : 3ème adjointe - ccoulon@montfortlegesnois.fr
REYNT Jonathan : 4ème adjoint - jreynt@montfortlegesnois.fr
DARAULT Annie : 5ème adjointe - adarault@montfortlegesnois.fr
FOUQUET Stéphane : 6ème adjoint - sfouquet@montfortlegesnois.fr

La mairie vous informe :

Route de Connerré : information route barrée

En raison des travaux de raccordement du lotissement sur la route de Connerré au niveau du n°13, **une déviation sera mise en place du lundi 14 avril 2024 au jeudi 17 avril 2024**, voir vendredi 18 avril 2025 si imprévu ; la route de Connerré sera barrée de 7h30 à 17h30 avec une pause entre 12h00 et 13h00.

Pour les poids-lourds : Déviation par la route départementale 323.

A Montfort-le-Gesnois : La déviation se fera par la rue des Violettes puis la RD25 (route de Lombron) jusqu'au bourg de Lombron, puis rue de l'Erabert, et RD183 (direction Les Cassoirs, les Galandes) pour retrouver la RD119.

A Connerré : A partir du croisement de la RD119 et RD183 : la déviation se fera par la RD183 (direction les Galandes), rue de l'Erabert à Lombron, puis R25 (route de Lombron) et rue des Violettes à Montfort-le-Gesnois.

Maine Brosserie : Les poids lourds ne pourront pas passés sur la zone de travaux et devront emprunter la déviation RD323. Le personnel pourra passer uniquement le matin avant 8h00 et entre 12h00 et 13h00.

Syvalorm : Aucun impact.

Cars Aléop : Une plaque sera apposée pour le passage des cars aux horaires suivants : 8h43 - 13h03 - 14h13.

Réunion publique du 8 avril sur le projet de constructions de logements

Nous vous invitons à une réunion publique pour vous présenter le projet de construction de logements mené en partenariat avec Sarthe Habitat le **mardi 8 avril à 18h30 à la salle Saint-Jean**.

Cette rencontre se fera en présence de l'architecte du projet et des représentants de Sarthe Habitat. L'occasion d'échanger et de poser vos questions sur ce futur aménagement.

Réunion publique du 22 avril sur la situation financière communale

Le 4 mars dernier, le conseil municipal a tenu son débat d'orientation budgétaire. Malgré un contexte marqué par la forte hausse des coûts de l'énergie et des charges de personnel, la gestion rigoureuse menée depuis le début du mandat permet à la commune de clôturer son exercice comptable avec un excédent de 455 815,21 €.

Cependant, l'année 2025 s'annonce plus difficile sur le plan budgétaire. Des décisions importantes devront être prises en avril pour garantir l'équilibre financier de la commune.

- ⇒ **Le budget communal sera voté le 1er avril.**
- ⇒ **Une lettre municipale spéciale budget sera distribuée après ce vote.**
- ⇒ **Une réunion publique sur la situation financière de la commune se tiendra le 22 avril à 20h à la salle Saint-Jean.**

Le rapport complet du débat d'orientation budgétaire est disponible sur notre site internet. Vos élus restent mobilisés pour assurer un budget maîtrisé et un avenir serein pour notre commune.

- ⇒ Samedi 5 avril : ouvert
- ⇒ Samedi 12 avril : fermé
- ⇒ Samedi 19 avril : ouvert
- ⇒ Samedi 26 avril : fermé
- ⇒ Samedi 3 mai : ouvert
- ⇒ Samedi 10 mai : fermé
- ⇒ Samedi 17 mai : ouvert

Les titres d'identité sont établis uniquement sur RDV. La remise se fait sans RDV.

Retrouvez toute l'actualité de Montfort-le-Gesnois sur notre page Facebook.
Consultez le bulletin d'information sur notre site internet :

<https://www.montfort-le-gesnois.fr>

Annuaire :

Bibliothèque :

02.43.76.92.98

Centre LARES / France services :

02.43.76.70.25

Médecin : appeler le 15

Infirmière de garde :

Margot MONTAROU : 06.77.93.26.49

Pharmacie :

Service de garde 08.25.12.03.04
Tél. : 02.43.76.70.17

Vie paroissiale

Presbytère de Montfort :

02.43.76.70.67

Prêtre : Père François BAILLY

Permanences : Samedi de **10h à 12h**

Pour contacter le prêtre :

02.43.89.00.43

bailly-f@wanadoo.fr

Gendarmerie de Saint-Mars-la-Brière :

02.43.89.70.04

Gendarmerie de Connerré :

02.43.89.00.01

Déchèterie « L'Ouserie » de Saint-Mars-la-Brière :

02.43.82.96.41

www.syvalorm.fr

Horaires d'hiver à compter du **7 octobre**

Lundi : 14h-17h20

Mardi : 9h-11h50

Merc., vendredi : 9h-11h50/14h-17h20

Jeudi : Fermé

Samedi : 9h-11h50/14h-17h20

Prochaines collectes :

18 avril, 3 - 16 - 31 mai 2025

Restaurant scolaire : menus de la semaine du lundi 7 avril au vendredi 11 avril 2025

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Betteraves vinaigrette <u>Carottes râpées vinaigrette</u> Emincé de dinde à la normande Lentilles Yaourt Corbeille de fruits	Potage de légumes Couscous Semoule et ses légumes Fromage au choix <u>Compote pomme-poire</u> Compote pomme-banane	<u>Repas végétarien</u> Salade de riz Œufs à la florentine Epinards Fromage Salade de fruits frais	Feuilleté au fromage Rôti de bœuf au jus Pommes de terre rissolées Petit suisse Corbeille de fruits	Salade de crudités <u>Céleri rémoulade</u> Merlu sauce crevettes Gratin de chou-fleur Fromage au choix Eclair au chocolat



A vos agendas

Syalorm

LA COLLECTE DES TEXTILES EST À L'ARRÊT !

Notre collecteur ECO TEXTILE, société en charge de vider les bornes textiles de notre territoire en convention avec l'éco-organisme RE-FASHION est dans l'obligation d'interrompre toutes les collectes nationales des bornes textiles à compter de ce jour ; le SYVALORM est de ce fait impacté.

Les opérateurs de tri n'ont plus de débouchés :

Les filières des textiles usagés traversent depuis plusieurs années une période difficile compte tenu de la baisse de qualité des produits mis sur le marché (issus du commerce fast fashion) et du développement croissant des gisements. Un contexte aggravé par l'obligation qui est faite à l'éco-organisme Re-Fashion de collecter tout type d'apport TLC (Textile/Linge/Chaussures) qu'ils soient réemployables ou non.

Complètement saturée, la filière se trouve dans une impasse économique et financière grave. Les pouvoirs publics débattent actuellement avec les opérateurs pour permettre des avancées, trouver une ou des solutions...

Conteneurs condamnés :

Le prestataire commencera à condamner nos containers à compter du lundi 7 avril 2025, cette opération se poursuivra sur la totalité du parc de notre territoire. Un film condamnera les bouches de remplissage pour empêcher les dépôts de textiles usagés et une étiquette explicative sera apposée (voir ci-dessous).



INFORMATION ET PREVENTION

Les filières de recyclage des textiles traversent une forte période de crise. Les collectes ne connaissent actuellement pas de débouchés et doivent donc être temporairement interrompues.

C'est pourquoi, nous sollicitons votre patience, et vous proposons de garder chez vous vos sacs de vieux vêtements.

Le service reprendra dès que possible et pourra alors recevoir vos apports.

Merci pour votre compréhension.
Restons mobilisés pour la protection de l'environnement.

Quelle solution d'attente pour l'utilisateur ?

Il est recommandé aux usagers de bien vouloir conserver chez eux les textiles usagés, le temps que nous recevions de meilleures informations des opérateurs.

Des alternatives pour éviter de jeter des textiles demeurent, et plus que jamais, nécessaires :

- La réparation
- Le réemploi
- Le don
- La vente
- Et si c'était l'occasion de découvrir l'art du « rag rug » ?

Une technique de tissage pour créer gratuitement un tapis aussi grand qu'on le souhaite, un sac ou un autre objet utile avec juste quelques bandes de textiles usés !

Entre créateurs, il n'est pas impossible de s'échanger des coupons pour ajouter d'autres couleurs et matières à ses créations !

Internet regorge d'idées ! Bonne découverte !

RAPPEL :

Déposer des sacs de linges usés aux pieds des conteneurs alors qu'ils ne seront pas collectés, dénature l'environnement de tout un quartier, porte préjudice à toute une commune et apporte des nuisances au voisinage.

C'est la raison pour laquelle, l'abandon de déchets est une infraction pénale sévèrement sanctionnée :

Tout abandon ou dépôt illégal de déchets expose son auteur à une amende pouvant atteindre 1 500 € avec confiscation du véhicule utilisé en vertu des articles R632-1 et R635-8 du Code Pénal.

Mob Club Montgessois

POUR LES PILOTES QUI CHERCHENT UN TEAM POUR LES 23H60 2025

Génération Mouvement de Montfort-Le-Gesnois

Génération Mouvement organise le repas mensuel du club le vendredi 18 avril 12h15 au restaurant de la gare à Montfort. Ouvert à tous les adhérents. Inscription avant le 14 avril au 06.73.26.42.50, possibilité de faire une randonnée le matin.

Fête des Vieux Métiers

44^{ème} édition
Vieux Métiers
Fête des et de l'artisanat
MONTFORT le GESNOIS
Dimanche 18 Mai, de 10h à 18h30

Un funambule dans le ciel du Pont Romain



Entrée 5 €
Gratuit pour les moins de 16 ans

Repas chaud Sarthois, 12h à 14h, 22 €
Plus de 80 artisans sur les métiers anciens et l'artisanat